



Numéro 39

16 avril 2025



AVIS A LA POPULATION

Nouvelle adresse mail : mairie-de-bellechaume@orange.fr

Je vous informe du départ imprévu de la secrétaire générale de Mairie dans le cadre d'une demande de mise en disponibilité de sa part, pour raison personnelle pour une durée de douze mois.

A cet effet, j'ai proposé de procéder à son remplacement lors de la séance de Conseil municipal du vendredi 14 avril 2025, ce qui a été accepté à l'unanimité.

Un avis de recrutement d'un personnel correspondant au profil de poste va paraître dans les organismes compétents à la date du 15 avril 2025 et ce pour une période d'un mois incompressible.

S'en suivra la période de convocation des personnes qui auront postulées avec aussi des préavis à respecter ce qui fait que l'agence postale et le secrétariat de la Mairie sont prévus d'être fermés :

- Les 22 et 25 avril après-midi.
- La semaine du 28 avril au 02 mai inclus pour cause de congés
- La semaine du 05 mai au 09 mai inclus pour cause de congés
- Le vendredi 23 mai et le lundi 26 mai pour cause de formation

En raison de changements potentiels et afin d'effectuer une mise à jour, vous pouvez consulter le panneau d'affichage sur la porte de la Mairie et / ou le site de la commune bellechaume.fr

Je vous informe également que je tiendrai des permanences tous les vendredis après-midi ainsi que quelques après-midis de fermetures.

Le Maire,
Jean-Luc DELAGNEAU

Quelques rappels à l'arrivée des beaux jours

Nuisances sonores

Nous vous rappelons que les travaux réalisés à l'aide d'outils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage ne peuvent être effectués que :

- Les jours ouvrables de 08h30 à 12h puis de 14h30 à 19h30
 - Les samedis de 9h à 12h et de 15h à 19h
- Les dimanches et jours fériés de 10h à 12h puis de 16h à 18h.

Brûlage

De même, enflammer les végétaux est interdit par le Code de l'Environnement.
Les déchets verts doivent être emmenés en déchetterie ou dans un compost.

PRIX DE L'EAU

Je vous informe que le jeudi 09 avril 2025 a eu lieu une réunion de conseil communautaire où figurait à l'ordre du jour, entre autres, « Eau potable et assainissement collectif tarifs 2025 ».

Cette proposition de délibération nous rappelait que la Communauté de Communes Serein et Armance (C.C.S.A.) était compétente en matière d'eau potable et d'assainissement depuis le 1^{er} janvier de cette année et qu'il fallait dès à présent arrêter la grille des tarifs pour 2025.

Après avoir étudié avec attention cette grille intitulée « Simulation facture eau + assainissement collectif pour 80m³ par commune et par an », j'ai constaté une augmentation exorbitante que voulait **imposer le président DELOT**, ce qui m'a incité à prendre la parole lors de cette réunion en ces termes :

« J'ai voté pour le transfert de compétence à la C.C.S.A. au 1^{er} janvier de cette année en tenant compte des seuls scénarios portés à notre connaissance à cette date-là : ceux du cabinet bac conseil avec des prévisions d'harmonisation et de convergences des tarifs établis sur 15 ans qui laissent apparaître une augmentation raisonnable ; qui tient compte également des mesures sociales, en proposant des tarifs progressifs, sur l'ensemble des communes pour l'année 2025 et les années suivantes.

Mais voilà qu'aujourd'hui on nous présente un tout autre scénario qui ramené au prix du m³ nous indique une augmentation moyenne sur l'ensemble des communes de plus de 2,00€ par m³ pour l'année 2025.

Pour exemple, en ce qui concerne la commune de Bellechaume une augmentation de 2.52 € par m³ soit 52.87% d'augmentation sur une seule année, impensable et inapplicable humainement dans le contexte actuel.

*Tout ça pour vous dire que je suis fermement opposé à ce scénario qui nous est proposé aujourd'hui, et que je voterai **contre son adoption** en espérant un retour à une proposition qui tienne compte des rapports établis par ce même cabinet. »*

Quelques-uns de mes autres collègues Maires ont également pris la parole dans ce sens, ce qui fait que face aux nombreuses critiques et désaccords et à cette situation de blocage inédite le vote sur le tarif de l'eau et assainissement a été reporté.

Sur proposition d'un vice-président, une solution transitoire a été acceptée à savoir une première facturation au mois de juin sur la base des anciens tarifs communaux augmentés de la tva 5.5% sur l'eau et 10% sur l'assainissement.

Il a également été évoqué que ces tarifs ne devaient pas être la proposition d'un seul homme mais bien suite à un travail collectif en « Commission d'exploitation » régulièrement élue au sein du Conseil communautaire.

Je resterai bien entendu très vigilant sur les résultats de ces travaux qui vont impacter les nouveaux tarifs et ne manquerai pas de m'y opposer en cas de désaccord.

Le Maire,
Jean-Luc DELAGNEAU